

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ● SEANCE DU JEUDI 9 JUILLET 2026 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	20
Membres ayant donné pouvoir	2
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	2/07/2026
Date d'affichage de la convocation	2/07/2026

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Valérie DUBOIS, M. Guy PELLADEAUD, Mme Laetitia PELLADEAUD-AVIGNON, Mme Nicole GAYOUX, M. Pascal NOURRI, M. Didier MOINEAU, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, Mme Sabrina BOUYER, Mme Sandie MERLE, M. Louis PACAULT, M. Pierre BARBARIT, M. Marc GRANGIER, M. Julien GENDREAU, Mme Emmanuelle BOURGUIGNON et M. Alexandre RAGUET

POUVOIRS : Mme Nina BASTIER en faveur de M. Pierre BARBARIT et Mme Pascale BETIN en faveur de M. Thierry BASTIER

ABSENTS : M. Pascal HENRY

M. Pierre BARBARIT est désigné secrétaire de séance.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU BP 2026 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2313-1,
Vu le BP 2026 de la Commune,
Vu l'avis de la commission Echanges internationaux et vie associative,
Vu l'avis du bureau municipal du 20 mai 2026,

Considérant l'intérêt pour la Commune de soutenir le tissu associatif sur son territoire ;

Monsieur Fort, rapporteur de Monsieur le Maire expose :

L'attribution des subventions aux associations doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget de la Commune.

NOM DE L'ASSOCIATION	Validé 2025	Demandes 2026	Attribuée 2026
Ass Nat anciens comb de la résistance ANACR	150,00 €	150,00 €	150,00 €
FNACA Comité de Ruffec	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Fed Nat des accidentés du travail et des handicapés	150,00 €	150,00 €	150,00 €
JUMELAGE RUFFEC / VILLES ETRANGERES	1 500,00 €	700,00 €	700,00 €
Ass Amistad Casa Viejas Ruffec	0,00 €	600,00 €	300,00 €
AMICALE RUFFEC / PASZTO	1 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Comité Secours Populaire Ruffec	400,00 €	400,00 €	500,00 €
Croix Rouge Union locale	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Secours catholique délégation Angoulême	500,00 €	500,00 €	500,00 €
CONCORDIA - ENSEMBLE VOCAL de RUFFEC	500,00 €	500,00 €	500,00 €
RUFFECTIVAL	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Ass Soutien Urgence à la vie Hôpital bassin de Ruffec	250,00 €	250,00 €	250,00 €
AMICALE DU RUFFECOIS	500,00 €	500,00 €	500,00 €
ASS. QUARTIER DE LA CHAINE de RUFFEC	150,00 €	250,00 €	150,00 €
Cinéma Family Ruffec	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
ASPNC (ass. Soins palliatifs Nord Charente)	0,00 €	200,00 €	200,00 €
ADMR DE RUFFEC	500,00 €	500,00 €	500,00 €
VMEH DE RUFFEC	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Ecole les Castors de RUFFEC	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Ecole Méningaud de RUFFEC	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Totaux	12 950,00 €	14 550,00 €	13 750,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE A LA MAJORITE
(4 abstentions)**

ARTICLE 1 : Attribue les subventions aux associations telles que précisées dans la liste ci-après de la présente délibération.

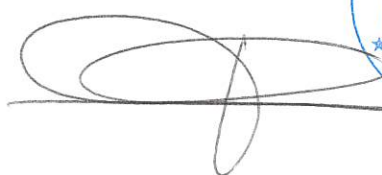
ARTICLE 2 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026 de la Commune.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au comptable public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le 10 JUL. 2026

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Ruffec ou contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.